



**Parcours économie et gestion**

**Semestre 2**

**Groupes A & C**

**Ch1. Les règlements par effets de  
commerce : l'encaissement des effets  
de commerce**

**Animé par :**

**El Mehdi KERRAOUS**

**Professeur Universitaire**

**Docteur ès Sciences de Gestion**

# L'encaissement des effets de commerce

- ▶ Lorsque l'effet de commerce arrive à son échéance (et qu'il n'a pas fait l'objet d'un endossement ou d'un escompte), son détenteur le présente à sa banque pour l'encaisser.
- ▶ La comptabilisation de l'encaissement des effets de commerce chez le bénéficiaire (généralement le tireur) se fait de la manière suivante :
  - 1<sup>ère</sup> étape : la remise à l'encaissement. Il faut :
    - ✓ Débiter le compte effets à encaisser ou à l'encaissement (5113) : par la valeur nominale ;
    - ✓ Créditer le compte clients – effets à recevoir (3425) : par la valeur nominale.
  - 2<sup>ème</sup> étape : réception de l'avis de crédit : Il faut :
    - ✓ Débiter les comptes suivants :
      - Banques (5141) : par le montant net (valeur nominale – commission – Tva/commissions) ;
      - Services bancaires (6147) : par le montant de la commission bancaire ;
      - Etat tva récupérable sur charges (34552) : par le montant de TVA sur commission bancaire.
    - ✓ Et créditer le compte effets à encaisser ou à l'encaissement (5113) : par la valeur nominale.

# L'encaissement des effets de commerce

- ▶ La comptabilisation de l'opération d'encaissement des effets de commerce chez le tiré se fait en :
  - Débitant le compte fournisseurs-effets à payer (4415) : avec la valeur nominale de l'effet de commerce ;
  - Créditant le compte banques (5141) : avec la valeur nominale de l'effet de commerce.

# Application n°7

- ▶ Le 9/3, l'entreprise AL ALAM remet à sa banque (BMCE) pour encaissement, la lettre de change n°30 tirée sur le client OMAR et domiciliée à la banque CIH. Sa valeur nominale est de 12 000 dhs.
- ▶ Le 11/3, l'entreprise AL ALAM reçoit de sa banque un avis de crédit relatif à l'encaissement de l'effet précédent, en retenant 100 dhs de commission HT et une TVA de 10%.
- ▶ T.A.F : Comptabiliser les écritures nécessaires chez le bénéficiaire (AL ALAM) et chez le tiré (client OMAR).

# Solution de l'application n°7

## Comptabilisation chez le bénéficiaire (AL ALAM )

- 1<sup>ère</sup> étape : la remise à l'encaissement au 09/03 :

		09/03		
5113 3425	Effets à encaisser ou à l'encaissement	12 000	Clients effets à recevoir	12 000

- 2<sup>ème</sup> étape : réception de l'avis du crédit au 11/03 :

		11/03		
5141 6147 34552 5113	Banques Services bancaires Etat Tva récup sur les charges	11 890 100 10	Effets à encaisser ou à l'encaissement	12 000

## Comptabilisation chez le tiré (le client OMAR)

		11/03		
4415 5141	Fournisseurs – effets à payer	12 000	Banques	12 000